Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-direction de la santé et de protection animales** **Bureau de l'identification et du contrôle du mouvement des animaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDSPA/2017-11** **29/12/2016**

Date de mise en application : 03/01/2017
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : ECHANGES – IRLANDE – IDENTIFICATION BOVINE – NOUVELLE CODIFICATION

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : Depuis le 1er novembre 2016, les numéros d'identification des bovins irlandais commencent par 372 et non plus par le code ISA du pays (IE).

Textes de référence :Courier du chef des services vétérinaires de la République d'Irlande du 23 décembre 2016

Depuis le 1er novembre 2016, le code numérique ISO de l'Irlande (372) remplace le code pays (IE) dans la construction du numéro d'identification des bovins.

Le numéro d'identification des bovins comporte maintenant une série de 15 chiffres, débutant par 372.

Exemple : IE 123456789012 devient 372 123456789012

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles dispositions dans le cadre des contrôles diligentés sur des bovins originaires d'IRLANDE.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN